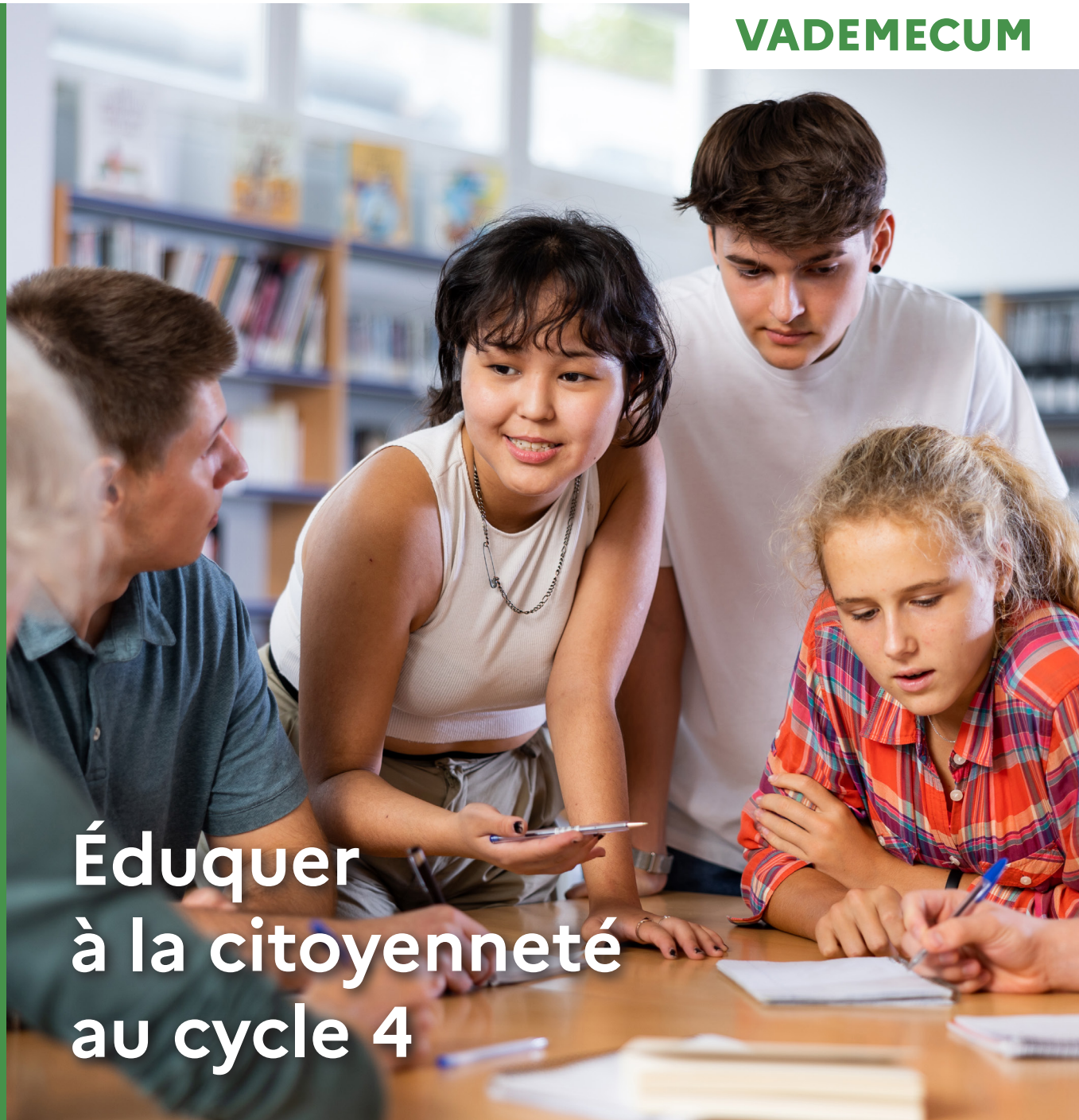




MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VADEMECUM



Éduquer à la citoyenneté au cycle 4

Juin 2026

Vademecum pour accompagner
l'engagement des élèves et leur participation
aux projets d'éducation à la citoyenneté,
aux médias et à l'information

Sommaire

Un nouveau cadre réglementaire	5
Des projets d'éducation à la citoyenneté pour renforcer l'EMC.....	6
Des projets pour articuler les enseignements et la formation des futurs citoyens	6
Des projets à inscrire dans les quatre domaines d'éducation à la citoyenneté en lien avec les programmes rénovés de l'EMC.....	7
Des modalités de projets variées au service du développement de compétences civiques	9
Pilotage et encadrement des projets en établissement : le rôle des différents acteurs	10
Pilotage en établissement	10
Encadrement des projets dans les classes	11
Mise en œuvre des projets d'éducation à la citoyenneté : organisation, pédagogie et évaluation	13
Quelles modalités d'organisation, quelle temporalité ?	13
Évaluation, valorisation	15
Exemples de dispositifs et d'actions éducatives en lien avec les thématiques de l'EMC	16
Principes et valeurs de la République	16
Culture démocratique, institutionnelle et juridique	19
Éducation aux médias et à l'information	22
Éducation au développement durable	25

L'éducation à la citoyenneté revêt une importance capitale dans la formation des individus et dans le fonctionnement harmonieux de la société. Elle constitue un pilier essentiel de leur formation en tant que citoyens responsables et éclairés. En plus de l'enseignement moral et civique (EMC) enseigné par le professeur d'histoire-géographie¹, l'identification d'heures dédiées à l'engagement et à la participation des élèves à des projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information, et au développement durable, permet de préparer les élèves à devenir des membres actifs et engagés de la communauté, conscients des enjeux de société, capables de contribuer de manière constructive au bien-être collectif.

Ces projets offrent aux élèves l'opportunité de mettre en pratique leurs connaissances et leurs valeurs à la faveur d'actions concrètes.

.....
1. Le nouveau programme, qui entre en application progressivement à partir de la rentrée scolaire 2024-2025, est publié au [BO du 13 juin 2024](#).



Un nouveau cadre réglementaire

Le nouvel arrêté relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège² fixe deux nouveautés concernant l'enseignement moral et civique (EMC) et l'éducation à la citoyenneté :

- de la 6^e à la 3^e, les heures d'EMC sont désormais clairement identifiées, avec 30 minutes par semaine pour chaque niveau, assurées par les professeurs d'histoire-géographie ;
- au cycle 4, s'y ajoutent 18 heures annuelles permettant l'engagement et la participation des élèves à des projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information, et au développement durable. Cette disposition entre en vigueur à la rentrée scolaire 2024 pour les élèves de classe de cinquième, à la rentrée scolaire 2025 pour les élèves de quatrième et à la rentrée scolaire 2026 pour les élèves de troisième.

Ces 18 heures inscrivent ainsi dans un cadre réglementaire les nombreux projets et actions d'éducation à la citoyenneté déjà menés dans de nombreux collèges dans le cadre du parcours citoyen. Elles offrent l'opportunité de mettre en œuvre et de valoriser les actions conduites dans le cadre des éducations transversales, comme l'éducation aux médias et à l'information (EMI), l'éducation au développement durable (EDD), l'éducation à la défense, l'éducation artistique et culturelle, etc. Elles favorisent la mise en œuvre de projets pluridisciplinaires souvent recommandée dans les programmes et les ressources d'accompagnement. Ce nouveau cadre réglementaire s'adosse aux nouveaux programmes d'EMC.

Une partie de ces heures pourra être consacrée à la présentation des opportunités de poursuite de cette dynamique engagée après la 3^e, en particulier le service national universel, mais également le service civique, le bénévolat et volontariat associatif, les préparations militaires, les réserves citoyennes et opérationnelles, etc. Cette présentation pourra prendre plusieurs formes (exposition, forum de l'engagement avec notamment des rencontres et échanges organisés avec des jeunes qui ont participé à ces dispositifs, etc.).

2. Arrêté du 15 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège ([en ligne](#)).



Des projets d'éducation à la citoyenneté pour renforcer l'EMC

Des projets pour articuler les enseignements et la formation des futurs citoyens

Les projets d'éducation à la citoyenneté ont pour objectif d'enrichir les savoirs dispensés dans le cadre des enseignements afin de renforcer la culture civique des élèves. Comme l'indiquait déjà Ferdinand Buisson, les moyens à employer pour transmettre la morale civique doivent être non seulement « plus souples et plus variés, mais plus intimes, plus émouvants, plus pratiques³ ». Ces méthodes sont fondées sur des « expériences directes » éprouvées concrètement par les élèves et à travers lesquelles s'articulent valeurs, savoirs et pratiques. Elles font écho à la volonté de reconnaître et de valoriser l'engagement et la participation des élèves à des projets dans et en dehors du collège : tutorat, rôle d'ambassadeur et de médiateur, participation aux instances, participation à un média scolaire, engagement dans des projets portant sur l'environnement et la solidarité, engagement au sein d'institutions et d'associations, notamment en lien avec le service national universel, etc.⁴.

La valorisation de l'éducation à la citoyenneté s'appuie sur des travaux de recherche français et internationaux qui démontrent l'impact de la participation des adolescents à la vie collective de l'établissement sur leur engagement en dehors de l'école, sur leur niveau de connaissances civiques et leur intention de participer aux élections dans le futur⁵. Elle correspond également à une demande sociale et politique sur la défense et la promotion de la vie démocratique à travers la promotion de la participation démocratique, le renforcement de la confiance dans l'État de droit et ses institutions, ou encore le développement de l'esprit critique dans la manière de s'informer⁶.

3. Ferdinand Buisson, *Nouveau dictionnaire de pédagogie*, Paris (Hachette), 1911, entrée « morale et civique (instruction) ».

4. Géraldine Bozec, *Éducation à la citoyenneté à l'école, politiques, pratiques scolaires et effets sur les élèves*, CNESCO, 2016, p. 14 [[en ligne](#)].

5. *Ibid.*, p. 50.

6. Voir *La citoyenneté, Être (un citoyen) aujourd'hui*, Les rapports du Conseil d'État, 2018 ; *Engagement et participation démocratique des jeunes*, Avis du CESE, mars 2022.

Les projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information sont l'occasion de développer plus particulièrement un ensemble de compétences civiques et citoyennes caractérisées par un ensemble d'attitudes, comme le respect d'autrui et l'acceptation des différences, la prise d'initiative, le sens des responsabilités, et d'aptitudes, comme l'implication dans des projets collectifs, l'autonomie, la prise de décision et la résolution de conflits.

Le développement des compétences civiques et citoyennes s'articule avec le développement des compétences psychosociales (CPS), nombre d'entre elles étant communes, même si les terminologies peuvent varier. Selon la définition actualisée de Santé Publique France (2022), les CPS constituent un « ensemble cohérent et interrelié de capacités psychologiques (cognitives, émotionnelles et sociales), impliquant des connaissances, des processus intrapsychiques et des comportements spécifiques, qui permettent de renforcer le pouvoir d'agir, de maintenir un état de bien-être psychique, de favoriser un fonctionnement individuel optimal et de développer des interactions constructives ». Leur développement s'inscrit dans le cadre de la stratégie interministérielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes 2022–2037. Leur développement prend appui sur un apprentissage structuré, explicite, au cœur des enseignements et sur des pédagogies actives. Elles sont particulièrement mobilisées dans les projets citoyens.

Des projets à inscrire dans les quatre domaines d'éducation à la citoyenneté en lien avec les programmes rénovés de l'EMC

Les projets d'éducation à la citoyenneté s'inscrivent dans les thématiques qui organisent la rénovation des programmes d'enseignement moral et civique : les valeurs et principes de la République ; la culture démocratique, institutionnelle et juridique ; l'éducation aux médias et à l'information ; l'éducation au développement durable. Ces thématiques correspondent à des domaines fondamentaux de l'apprentissage de la citoyenneté, mais aussi aux grands enjeux et défis de notre société, ainsi qu'aux préoccupations et aspirations de la jeunesse.

Valeurs et principes de la République

Faire partager aux élèves les valeurs de la République fait partie des missions fondamentales de l'École (article L111-1 du Code de l'éducation), à laquelle concourent tous les enseignements. L'enseignement moral et civique y tient une place spécifique, en transmettant aux élèves la connaissance des valeurs et principes républicains : liberté, égalité, fraternité, laïcité, solidarité, refus des discriminations, respect de la dignité humaine, etc.

La démarche de projet permet de ne pas limiter la maîtrise de ces notions à une connaissance purement théorique : elles peuvent s'éprouver au travers d'un projet qui engage les élèves. Ainsi, la réalisation d'une affiche sur la liberté d'expression est l'occasion pour les élèves d'expérimenter concrètement ce que recouvre cette notion, de distinguer l'absolu de la valeur et les limites que pose la mise en œuvre de ce principe.

De nombreux dispositifs et initiatives déjà en place au sein des établissements permettent de développer chez tous les élèves le sentiment d'appartenance à la nation, le respect de ses principes et l'adhésion aux valeurs qui la fondent.

Culture démocratique, institutionnelle et juridique

La culture démocratique, institutionnelle et juridique est une composante essentielle de l'éducation à la citoyenneté et de la culture civique.

Cette culture se fonde notamment sur la connaissance et l'exercice des droits, la connaissance de la justice, de la Constitution, des institutions et du fonctionnement de l'État de droit.

La démarche de projet permet d'incarner ces connaissances, notamment à travers les actions intégrant la visite d'institutions publiques ou la rencontre d'élus, de fonctionnaires, de professionnels du droit, qui constituent des temps marquants susceptibles de donner envie aux élèves de devenir des acteurs engagés dans la République.

Éducation aux médias et à l'information

L'éducation aux médias et à l'information permet à chaque élève d'acquérir les connaissances et les compétences indispensables à l'exercice d'une citoyenneté éclairée en démocratie. En effet, dans une société marquée par la multiplication et l'accélération des flux d'information, le développement de l'esprit critique et la capacité des élèves à agir rationnellement pour chercher, recevoir, analyser et produire des informations sont une impérieuse nécessité. L'EMI permet notamment de sensibiliser les élèves aux droits et devoirs dans l'espace numérique et aux risques liés aux usages du numérique, en particulier des réseaux sociaux.

Les nouveaux programmes d'EMC permettent de transmettre des notions et concepts spécifiques à l'EMI ; ces concepts peuvent être éprouvés à travers des projets d'EMI qui développent la connaissance et la compréhension critique des enjeux médiatiques et informationnels. Ainsi, participer à la fabrique de l'information dans un média scolaire permet de développer de multiples compétences (voir la fiche dédiée à la fin de ce guide).

Éducation au développement durable

L'éducation au développement durable porte non seulement sur les enjeux environnementaux, mais aussi sur les enjeux sociaux, économiques et politiques qui les sous-tendent. La place que les nouveaux programmes d'EMC accordent à l'éducation au développement durable (EDD) contribue à assurer la transmission de savoirs indispensables pour que les élèves puissent agir, dans toutes les dimensions de leur vie, en respectant et en préservant l'environnement.

L'EDD est une éducation au choix⁷. Elle ne peut se limiter à la transmission de gestes individuels et doit également former à la prise de décisions collectives, ce que permet la pédagogie de projet, en interdisciplinarité. Éduquer au développement durable, c'est donc aussi développer la pratique du dialogue et de l'argumentation, c'est former à la prise de parole et à la recherche du compromis.

7. Vademecum [Éducation au développement durable](#), p. 12-13.

Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle et éducation à la citoyenneté

Sans s'y limiter, **l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle** (EVARS) recouvre, dans certaines de ses dimensions, des thématiques et visées de l'enseignement moral et civique, qui peuvent être en partie traitées au travers de projets d'éducation à la citoyenneté.

L'EVARS participe ainsi à la transmission des **principes et valeurs de la République** (par exemple, en promouvant l'égalité entre les sexes et en luttant contre les discriminations fondées sur le genre, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle) ; elle suppose de développer une **culture juridique** (par exemple sur la définition et la répression des violences sexistes et sexuelles) ; elle aborde également des enjeux relevant de l'**EMI** (par exemple, la pornographie en ligne).

L'EVARS peut ainsi s'inscrire dans les projets d'éducation à la citoyenneté sous différentes modalités : intervention d'un partenaire extérieur pour une action de sensibilisation (par exemple [SOS homophobie](#)) ; engagement des élèves dans un concours (ainsi, le [concours](#) de podcast sur le thème de l'égalité femmes-hommes organisé par le centre Hubertine Auclert et ONU femmes France).

Une [page éducol](#) permet d'identifier ressources et partenaires.

Des modalités de projets variées au service du développement de compétences civiques

Les projets d'éducation à la citoyenneté peuvent prendre différentes formes.

Ils peuvent s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre des **dispositifs nationaux** comme les passeports Éducdroit et Educfi. Ils peuvent également permettre de faire participer les élèves à **des temps forts nationaux** comme les journées ou temps de commémoration, les semaines dédiées aux luttes contre les discriminations ou à la presse et aux médias, etc. Ces dispositifs et temps forts peuvent aussi être l'occasion de **sorties pédagogiques** sur des sites d'histoire et de mémoire ou dans des institutions publiques dont la visite s'inscrit dans un projet plus large.

Les différentes actions éducatives et projets déployés à ces occasions peuvent s'inscrire dans des productions ambitieuses dans le cadre des **concours scolaires**. Dans chacune des thématiques, de nombreux concours sont organisés au niveau national, académique et local. De manière générale, les projets peuvent se nourrir des dynamiques territoriales propres à chaque collège.

Les projets d'éducation à la citoyenneté peuvent aussi s'appuyer sur **les actions de partenaires institutionnels ou associatifs** qui proposent des interventions en classe ou des dispositifs qui s'inscrivent dans une démarche de projets, comme des enquêtes d'historien aux archives, des reconstitutions de débats parlementaires ou de procès, la création d'un média scolaire ou une simulation de débat.

Un même projet peut s'inscrire dans différentes thématiques.



Pilotage et encadrement des projets en établissement : le rôle des différents acteurs

Si les 18 heures annuelles sont mises en place au niveau de chaque classe pour assurer que chaque élève en bénéficie de manière effective, elles nécessitent un pilotage à l'échelle de l'établissement et peuvent être encadrées par différents personnels d'enseignement et d'éducation.

Pilotage en établissement

L'éducation à la citoyenneté a vocation à s'inscrire dans toutes les étapes et dimensions du cursus de formation des élèves au cycle 4. Une telle ambition requiert une impulsion forte des pilotes (chefs d'établissements, IA-IPR) pour mobiliser sur ces questions les équipes pédagogiques et éducatives. Dans le cadre du projet d'établissement, le **conseil pédagogique**, le **conseil de la vie collégienne**, le **conseil d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)** et les **démarches de labellisation** constituent les principaux leviers que le chef d'établissement peut utiliser.

Le conseil pédagogique est l'instance de concertation qui permet la coordination des enseignements et des activités scolaires, comme les dispositifs d'aide, l'évaluation, les expérimentations. Il peut formuler des propositions quant aux modalités de la mise en œuvre des 18 heures annuelles, en lien avec les différentes thématiques, et en garantissant une cohérence et une progressivité sur l'ensemble du cycle 4. Il peut également exprimer les besoins de formation.

Le CESCE est l'instance qui permet de mettre en cohérence et de donner une lisibilité aux actions éducatives déployées dans l'établissement, notamment sur les thématiques d'éducation à la citoyenneté. Dans une démarche globale et fédératrice, le CESCE permet d'associer les différents acteurs : élèves, équipes enseignantes et éducatives, autres adultes du collège, parents d'élèves, partenaires susceptibles de contribuer aux actions éducatives. C'est l'instance à privilégier

pour penser et mettre en œuvre une approche systémique de pilotage des projets d'éducation à la citoyenneté, car elle s'inscrit dans une démarche de projet à travers le recensement des besoins via un diagnostic, la formalisation d'objectifs et la définition d'indicateurs pour mesurer l'impact des actions. Le CESCE contribue donc à la mise en œuvre d'une éducation à la citoyenneté cohérente avec les dispositifs et projets existants (8 h-18 h, heures de vie de classe, projets de labellisation) et progressive sur 3 années, donnant ainsi du sens au parcours de l'élève.

Le conseil de la vie collégienne (CVC) est quant à lui l'instance de consultation des élèves sur la vie du collège. Il permet de faire participer les élèves à des projets spécifiques qui les engagent. Il peut à ce titre contribuer à enrichir la réflexion du CESCE. Plus spécifiquement, le CVC peut formuler des propositions d'actions visant à « promouvoir les pratiques participatives » ou d'actions « concourant à l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté dans le cadre de l'enseignement moral et civique » (article R421-45-2 du Code de l'éducation).

Des **démarches de labellisation** accompagnent le pilotage des projets d'éducation à la citoyenneté. La démarche de labellisation vise à donner une meilleure lisibilité interne et externe, ainsi qu'une plus grande cohérence, aux actions engagées ou projetées dans l'établissement. Elle porte les projets éducatifs appuyés sur les enseignements et les éducations transversales et s'appuie sur la mobilisation et l'engagement de l'ensemble de la communauté éducative, principalement des élèves. Plusieurs labels, déclinés dans les académies sur la base d'un référentiel national, contribuent au déploiement des projets d'éducation à la citoyenneté⁸.

Afin de mettre en place et de coordonner l'éducation à la citoyenneté, le chef d'établissement peut utilement, comme pour certains sujets éducatifs ou pédagogiques, déléguer à un ou plusieurs personnels la responsabilité opérationnelle ou la coordination de l'éducation à la citoyenneté.

Encadrement des projets dans les classes

Les professeurs

Tous les professeurs sont concernés par l'éducation à la citoyenneté. Pluridisciplinaire et transversale par essence, elle peut être encadrée par divers membres de la communauté pédagogique, sans se limiter aux professeurs d'histoire-géographie qui assurent au collège l'enseignement moral et civique. En effet, autant les 30 minutes hebdomadaires d'EMC sont dévolues au professeur d'histoire-géographie, autant le volet « projet » peut être conduit par n'importe quel membre de l'équipe pédagogique, quelle que soit sa discipline.

En vertu de la circulaire définissant leur mission et de leur formation en sciences de l'information et de la communication, les professeurs documentalistes ont également un rôle prépondérant dans la mise en œuvre des projets d'éducation à la citoyenneté relevant de l'EMI.

Les conseillers principaux d'éducation et les équipes de vie scolaire

Les conseillers principaux d'éducation (CPE) assurent, avec le concours de l'ensemble de la communauté éducative, l'encadrement et l'animation des

8. Label E3D ([école/établissement en démarche de développement durable](#)); label Edusanté ([école promotrice de santé](#)); label [égalité filles-garçons](#); label [Classes et lycées engagés](#).


actions de nature éducative conçue dans le cadre du projet d'établissement. Ils accompagnent les élèves dans l'apprentissage de la citoyenneté, notamment en organisant et animant les instances de la démocratie scolaire, en informant les élèves de leurs droits et responsabilités et de la capacité à les exercer dans les espaces de vie scolaire (foyer socio-éducatif, pause méridienne, associations, etc.).

Le CPE a donc vocation à assurer un rôle central dans l'animation et la mise en cohérence des projets d'éducation à la citoyenneté du cycle 4.

Les assistants d'éducation peuvent également être sollicités pour venir accompagner et appuyer l'animation des actions éducatives conçue dans le cadre du projet d'établissement.

Les personnels sociaux et de santé

Ces projets peuvent être l'occasion pour les personnels sociaux et de santé d'intervenir dans le cadre de dispositifs correspondant à leurs champs de compétence, dont certains pans relèvent de l'éducation à la citoyenneté.



Mise en œuvre des projets d'éducation à la citoyenneté : organisation, pédagogie et évaluation

La pédagogie de projet, ou apprentissage par projet, a une longue histoire, depuis sa formulation au début du XX^e siècle dans les travaux de Dewey et Kilpatrick⁹. Si la notion de projet renvoie à des réalités plurielles, trois caractéristiques permanentes ont été identifiées par la recherche :

- un engagement du sujet (ainsi l'élève est acteur de sa formation) ;
- une réalisation ou production (qui peut prendre des formes très diverses) ;
- une planification de cette réalisation.

Le projet est support des apprentissages à deux conditions :

1. les objectifs d'apprentissages doivent être clairement fixés en amont et maintenus tout au long du projet ;
2. la démarche de projet doit pouvoir inclure des étapes nécessaires d'essais et d'erreurs, qui permettent l'apprentissage (mise en évidence des limites d'un raisonnement, d'une solution inefficace).

La pédagogie de projet permet de développer des compétences psychosociales, des compétences civiques, mais aussi des compétences disciplinaires, en réinvestissant ces dernières dans un nouveau contexte.

Quelles modalités d'organisation, quelle temporalité ?

Inscrire les projets dans l'emploi du temps

Annualisées, encadrées par des professeurs à hauteur de 18 heures annuelles, les heures d'éducation à la citoyenneté donnent une latitude pédagogique

9. Les éléments développés ci-dessous s'inspirent de la publication suivante : Catherine Reverdy, « Edubref : Les projets à l'école : à quelles conditions favorisent-ils l'apprentissage ? », *Édupass*, 2019. Accessible [en ligne](#).

importante dans le cadre de l'organisation de projets pouvant mobiliser plusieurs professeurs de disciplines différentes y compris le professeur documentaliste.

Dans ce cadre, plusieurs modalités sont envisageables pour positionner ces heures dans l'emploi du temps :

- un créneau précis, plutôt en fin ou début de journée, uniquement sur un semestre ou une semaine, en alternance avec un autre cours (de préférence l'EMC) ou les heures de vie de classe ou de découverte professionnelle, dans la limite de 18 heures annuelles ;
- un créneau ponctuel de plus d'une heure, au cours duquel élèves et enseignants travaillent sur une durée plus longue soit au sein de l'établissement (le plus probablement un mercredi après-midi) soit lors d'une sortie scolaire, d'une rencontre avec des acteurs extérieurs en lien avec le projet. L'établissement peut également envisager une mobilisation collective sur une demi-journée, voire une journée. Par exemple, le 9 décembre, journée de la laïcité, peut donner lieu à un temps fort mobilisant tous les élèves (de 3^e voire de tous les niveaux).
- D'autres modalités peuvent s'ajouter à ces temps, en particulier des séances de recherche au CDI avec le professeur documentaliste.

Selon les besoins et les possibilités locaux, ces différentes modalités peuvent être combinées pour s'adapter aux projets menés dans les classes.

Inscrire les projets dans le parcours des élèves

La pédagogie de projet s'articule le plus souvent autour d'un temps fort (finalisation d'une production, événement, rencontre, sortie/visite, etc.). Pour que le temps fort soit intégré à une véritable dynamique de projet, cela suppose des temps variables, de préparation en amont et de bilan en aval.

Dans le cadre du parcours citoyen, il peut être intéressant de penser les projets pédagogiques d'éducation à la citoyenneté pour chaque année sur l'ensemble du cycle 4, afin d'assurer la cohérence de l'ensemble du parcours, de valoriser au mieux les points d'appui possibles des différents programmes d'enseignement et/ou de pouvoir élever le niveau de compétence visé.

Les projets d'éducation à la citoyenneté peuvent ainsi être articulés pour chaque année aux programmes d'EMC. Ainsi en 5^e, dès la rentrée 2024, il pourrait être opportun de faire travailler les élèves sur le harcèlement, les discriminations femmes-hommes, le racisme, les risques environnementaux, etc. En 4^e, il est possible d'intégrer le passeport Éducdroit autour de l'entrée des droits et libertés. En 3^e, un projet sur la Constitution, dans le cadre du concours « Découvrons notre Constitution », ou sur les lanceurs d'alerte, peut être construit par l'équipe pédagogique.

Évaluation, valorisation

Développer des compétences propres et transversales, notamment les compétences psychosociales

Si le projet se déploie en dehors du temps des enseignements, il s'inscrit pleinement dans l'éducation à la citoyenneté, par le biais du développement de compétences. Il est nécessaire d'explicitier les compétences propres – c'est-à-dire civiques – et transversales que le projet contribue à développer.

Ces compétences peuvent ainsi faire l'objet d'une évaluation au cours du projet, et à la fin de celui-ci. Les compétences évaluées et les modalités d'évaluation peuvent s'adapter à chaque projet, en s'appuyant sur les compétences pour construire une culture de la démocratie figurant dans le préambule du programme d'EMC. L'évaluation doit notamment veiller à mettre en valeur l'engagement de l'élève et sa contribution à la réussite du projet.

Évaluer et valoriser les projets d'éducation à la citoyenneté

L'évaluation doit si possible éviter de se limiter à cocher telle ou telle compétence dans un référentiel formel, ou pire prendre l'aspect d'une vérification de connaissances rencontrées dans le déroulé du projet. Il faut également éviter de noter le degré d'adhésion aux valeurs républicaines, démarche qui s'apparenterait à une simple récitation de notions plus ou moins bien assimilées, sans tenir compte ce qui est au cœur du projet : le développement des attitudes et aptitudes (par exemple : engagement et sens des responsabilités, implication dans un projet collectif et coopération, etc.).

Cette réserve effectuée, l'évaluation et la valorisation peuvent prendre différentes formes :

- On peut imaginer que sous sa composante la plus réduite, et en rapport avec des projets qui auraient mobilisé un nombre limité d'heures, l'évaluation se limite à **une observation qualitative sur le bulletin** prenant en compte l'engagement de l'élève, son dynamisme dans les activités personnelles ou collectives, dans la rubrique disciplinaire de l'enseignant qui aura conduit ce projet ou éventuellement dans l'appréciation générale du chef d'établissement. Cette appréciation pourrait valoriser uniquement un type de compétences, comme l'implication ou la coopération dans le groupe, ou le travail de recherche mené, ou bien encore la production finale réalisée en classe. Cela peut être également l'occasion de travailler les compétences orales, en insistant sur l'argumentation et la possibilité pour certains élèves de vaincre leur timidité.
- Dans le cadre d'un projet plus long et ambitieux, mobilisant les 18 heures, il est envisageable de proposer une évaluation chiffrée qui prendrait en compte différents éléments : évaluation des compétences orales (participation à un débat, exposé, etc.) ; évaluation de l'implication dans le projet ; évaluation de la production finale (affiche, vidéo, écrit réflexif sur le projet, etc.)

Dans tous les cas, il convient d'explicitier clairement les attentes au préalable auprès des élèves et d'identifier avec eux les connaissances acquises et les compétences travaillées.



Exemples de dispositifs et d'actions éducatives en lien avec les thématiques de l'EMC

Les propositions suivantes ne visent pas l'exhaustivité mais permettent d'illustrer la diversité des projets possibles dans les différents domaines concernés. Elles sont autant de pistes potentielles pour nourrir la réflexion des professeurs qui mettent en œuvre le projet d'éducation à la citoyenneté en fonction des dynamiques locales de leur établissement.

Principes et valeurs de la République

Dispositifs et temps forts nationaux

- **Visite d'un site d'histoire ou de mémoire en lien avec la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'antitsiganisme** : inscrite dans le [plan 2023-2026 de la Dilcrah](#), l'organisation de cette visite historique ou mémorielle pour chaque élève durant sa scolarité peut être mise en cohérence avec les enseignements, notamment le programme d'histoire ; la visite nécessite un temps de préparation en amont : les services éducatifs ou pédagogiques des institutions d'histoire ou de mémoire qui accueillent les classes peuvent être sollicités à cette fin. La notion de site d'histoire et/ou de mémoire peut être comprise dans un sens large : ainsi, une visite des services d'archives, dans le cadre d'un cours d'histoire consacré à un thème lié à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme ou l'antitsiganisme, entre dans le champ visé.
- **Plusieurs temps forts nationaux** peuvent être l'occasion de mener à bien des projets d'éducation à la citoyenneté, et notamment aux principes et valeurs de la République : [Semaine de l'engagement et de la démocratie scolaire](#) (septembre), [Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire](#) (novembre), [Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes](#) (25 novembre), [Journée de la laïcité à l'École de la République](#) (9 décembre), [Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité](#) (27 janvier), [Semaine de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École](#) (autour du 8 mars), [Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme](#) (autour du 21 mars), [Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition](#) (10 mai), [Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie](#) (17 mai), etc.

Concours

Les concours scolaires sont aussi l'occasion de mobiliser des classes dans des travaux collectifs autour de la connaissance et de l'appropriation des valeurs et principes républicains.

- **Principes et valeurs démocratiques** : le [Prix Samuel Paty de l'Association des professeurs d'Histoire-Géographie](#) a pour ambition **de favoriser la cohésion et la coopération grâce à un projet de classe** et permet de faire travailler les élèves autour des principes et valeurs démocratiques.
- **Laïcité** : le [Prix de la laïcité de la République française](#), remis par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, distingue des projets portant sur la protection et la promotion effectives de la laïcité.
- **Lutte contre le sexisme et les LGBTphobies** : [Zérocliché pour l'égalité filles-garçons](#), porté par le CLEMI, propose de travailler autour d'une production médiatique qui vise à déconstruire les stéréotypes de genre ; [Buzzons contre le sexisme](#) de l'association V.idéaux a pour objectif la réalisation d'une vidéo contre le sexisme ; [Les Olympes de la Parole](#), organisées par l'Association française des femmes diplômées des universités, demandent aux élèves d'écrire et de jouer une saynète. D'autres concours sont recensés sur une [page eduscol dédiée](#).
- **Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine** : [la Flamme de l'égalité](#) vise à faire connaître l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions ; le [Prix Ilan Halimi](#), remis par le Premier ministre, met à l'honneur l'engagement de la jeunesse contre les préjugés et stéréotypes racistes et antisémites ; certaines thématiques du [Concours national de la Résistance et de la Déportation \(CNRD\)](#) rejoignent aussi ces enjeux ; le concours [« Nous autres »](#) vise à déconstruire les stéréotypes racistes.
- **Lutte contre les inégalités et les discriminations, quels qu'en soient les critères** : le prix [Jeunesse pour l'égalité](#), concours annuel de vidéos et d'affiches sur les inégalités et les discriminations, proposé par l'Observatoire des inégalités ; le [prix national Éthic'Action](#), organisé par l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) pour lutter contre les discriminations à travers le sport.
- **Engagement et défense des valeurs démocratiques** : Le [CNRD](#) (concours national de la Résistance et de la Déportation) sur l'histoire et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale ; [« Bulles de mémoires »](#), concours de bande dessinée sur la mémoire des grands conflits du XX^e siècle ; le [Prix Maison d'Izieu](#) pour contribuer à la réflexion et l'éducation sur le crime contre l'humanité et les circonstances qui l'engendrent.
- **Harcèlement** : le prix [Non au harcèlement](#) distingue les affiches et vidéos contre le harcèlement conçues par les élèves du cycle 3 à la classe terminale, notamment contre le cyberharcèlement, le harcèlement à caractère sexiste et sexuel et le harcèlement se fondant sur le handicap.
- **EMI** : certains concours d'EMI s'inscrivent dans des thématiques liées à la transmission et au respect des principes et valeurs de la République (voir plus bas).

En plus de ces concours nationaux, les professeurs peuvent engager leurs classes dans des concours régionaux ou locaux.

Ressources et actions proposées par des partenaires

De nombreuses associations partenaires du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse proposent des ressources et des interventions en milieu scolaire :

- **Principe de laïcité** : l'[association Enquête](#) conçoit et diffuse des pédagogies et outils ludiques d'éducation à la laïcité et aux faits religieux ; [la laïcité en questions](#), exposition virtuelle de la Bibliothèque nationale de France (BnF) utilisable en ligne, comprend aussi des pistes pédagogiques problématisées et des ressources ; l'Institut d'étude des religions et de la laïcité (IREL) propose des [ressources pédagogiques](#).
- **Mémoire, engagement et transmission des valeurs de la République** :
 - [mémoire des génocides](#) avec « Convoi 77 » et « Par les vivants », ainsi que les ressources du [Mémorial de la Shoah](#) et du [Camp des Milles](#) ;
 - mémoire de l'esclavage avec la [Fondation pour la mémoire de l'esclavage](#) ;
 - mémoire de l'immigration avec le Musée de l'histoire de l'immigration et les 11 dates mises en avant dans son [exposition permanente](#).
- **Lutte contre les inégalités et les discriminations** :
 - Lutte contre toutes formes de discriminations : le « Monopoly des inégalités » proposé par [l'Observatoire des inégalités](#) ; la fiche pédagogique 3 du [Manuel d'éducation au droit d'Éducadroit](#), intitulée « Tous égaux devant la loi ? » du Défenseur des Droits ; le parcours éducatif [« Lutter contre les discriminations, ça s'apprend »](#) conçu par les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), en partenariat avec la DILCRAH, le ministère de la Culture, Amnesty International et l'association Le Crayon.
 - [Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine](#) : notamment l'exposition itinérante [« Nous et les autres. Des préjugés au racisme »](#) du Muséum d'histoire naturelle et le [parcours éducatif des CEMEA](#) qui l'accompagne ; l'exposition [« Tous migrants »](#) proposée par [Cartooning for Peace](#) ; les expositions du [MRAP](#) (« Racisme : des préjugés à la discrimination », « Migrants et citoyens », « Gens du voyage », « racisme, discriminations : comprendre pour agir ») ; le programme éducatif [Coexist](#) qui repose sur la déconstruction des préjugés avec les classes, de la 5^e à la 3^e ; les ressources de l'association [Remem'beur](#).
 - [Égalité filles-garçons](#) et [lutte contre les LGBTphobies](#) : par exemple la plateforme de vidéos pédagogiques [« Matilda »](#) à l'initiative de l'association « V.idéaux » ; [l'égalithèque](#) du Centre Hubertine Auclert qui recense un grand nombre de ressources (guides, expositions, ouvrages, affiches, vidéos, spectacles vivants, diaporamas, formations, quiz, etc.) ; [l'exposition du MUNAÉ](#) (Musée national de l'Éducation) [« Éducation et LGBTI+. Un peu d'histoire pour lutter contre les discriminations »](#) ; le site [Genrimages](#) du Centre audiovisuel Simone de Beauvoir qui propose des ressources pour analyser les stéréotypes de genre dans l'image ; l'exposition de Cartooning for Peace [« Dessine-moi l'égalité des genres »](#).

Culture démocratique, institutionnelle et juridique

Les propositions suivantes ne visent pas l'exhaustivité mais permettent d'illustrer la diversité des projets possibles, aussi bien dans leurs domaines que dans leurs modalités.

Dispositifs et temps forts nationaux

- Passeport Éducdroit

ÉDUCDROIT – Éducation juridique et institutionnelle

Niveaux à privilégier : 4^e et 3^e

Qui pour mettre en œuvre ? Tous les personnels (professeurs d'histoire-géographie et d'autres disciplines). Les CPE et les personnels de direction peuvent aussi assurer la passation.

Indication horaire : 6 heures pour la passation du passeport.

Présentation du projet en quelques lignes : Le passeport Éducdroit est un nouveau dispositif d'éducation au droit et à la citoyenneté, mené en partenariat avec le ministère de la Justice. Il doit permettre aux élèves en fin de scolarité obligatoire d'acquérir des savoirs juridiques fondamentaux pour l'exercice de leur citoyenneté à partir de thématiques proches de leur quotidien.

Cette culture juridique se fonde sur la connaissance des fonctions du droit et du fonctionnement de l'État de droit, la compréhension de l'exercice de ses droits et de ses obligations et une première approche du fonctionnement et des principes de la justice.

Lien éducol : <https://eduscol.education.fr/1731/developper-la-culture-du-droit-et-la-connaissance-des-institutions#summary-item-2>

Principales connaissances et compétences développées

- Comprendre ce qu'est une règle de droit en découvrant leur diversité et leur hiérarchie à partir d'exemples concrets.
- Connaître ses droits et ses obligations et favoriser l'accès au droit.
- Mieux connaître l'institution judiciaire à partir d'une rencontre avec un professionnel du droit

Points d'attention et de vigilance

L'originalité du dispositif est de proposer l'intervention en classe d'un professionnel du droit identifié par les services du ministère de la Justice (CDAD, juridictions) avec lesquels les établissements sont mis en relation.

- Passeport Éducfi

ÉDUCFI – Éducation économique, budgétaire et financière

Niveaux à privilégier : tous les niveaux du cycle 4, la classe de 4^e pour la passation du passeport.

Qui pour mettre en œuvre ? Tous les professeurs, ainsi que les gestionnaires.

Indication horaire : 2-3 heures pour la passation du passeport.

Présentation du projet en quelques lignes :

L'enjeu du passeport EDUCFI est de sensibiliser les élèves à la compréhension des principes d'établissement d'un budget, aux notions de monnaie, de dépenses, de crédit et d'épargne.

Les questions budgétaires et financières sont présentes dans la vie quotidienne des élèves sans qu'ils puissent toujours en comprendre le sens. L'éducation économique, budgétaire et financière vise à leur faire acquérir des connaissances et des compétences afin qu'ils puissent mieux appréhender la vie économique et faire des choix en citoyens éclairés.

Lien éducol : <https://eduscol.education.fr/180/education-economique-budgetaire-et-financiere-educfi>

Compétences développées et évaluées :

- découvrir une institution de la République et ses missions de service public et d'intérêt général (Banque de France)
- analyser une information (repérage des arnaques)
- lire et comprendre des données chiffrées (taux d'intérêt, coût d'un crédit)
- prendre des décisions éclairées et autonomes (à partir d'un budget établi, quels choix de dépenses ?)

Points d'attention et de vigilance

L'EDUCFI ne se réduit pas à la passation du passeport. Elle peut être travaillée dans tous les programmes d'enseignement, pour contextualiser les enseignements : des ressources éducol explicitent les liens avec les programmes et proposent des pistes pédagogiques.

- [Journée du droit dans les collèges](#) : organisée conjointement par le ministère chargé de l'éducation nationale et le Conseil national des barreaux, la journée du droit dans les collèges mobilise les avocats qui peuvent être sollicités pour intervenir en classe de 5^e sur des questions autour du droit et des valeurs civiques.

Concours

Les concours scolaires sont aussi l'occasion de mobiliser des classes dans des travaux collectifs autour de la connaissance et de l'appropriation des valeurs et principes républicains.

Parmi ces concours, on peut citer :

- « [Découvrons notre Constitution](#) », organisé par le ministère chargé de l'éducation et le Conseil constitutionnel, afin de permettre aux élèves de mieux appréhender les grands principes au fondement de notre République et de ses institutions démocratiques. Un [site internet](#) met à disposition un ensemble de ressources pour accompagner tous les élèves dans la préparation du concours.
- Le « [concours Clemenceau](#) », organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, a pour objectif de rapprocher les jeunes et les forces de sécurité de l'État, œuvrant chaque jour au service des citoyens et de la cohésion nationale.
- [La Coupe nationale des élèves citoyens](#), organisée tous les 2 ans par l'association Initiadroit, avec les ministères l'Éducation et de la Justice, invite des classes à rédiger collectivement une composition qui développe les enjeux humains et juridiques des problèmes posés par une thématique, ainsi que les solutions qu'il est possible d'y apporter.

Ressources et actions proposées par des partenaires

- « [Parlons Démocratie](#) » propose des interventions en classe sur la connaissance des institutions démocratiques relatives, par exemple, à l'élaboration de la loi ou au fonctionnement de l'État ou de la justice.
- « [Électeurs en herbe](#) » développe un programme non-partisan d'éducation à la participation destiné aux jeunes de 11 à 18 ans, avec pour objectif de lutter contre l'abstention électorale en proposant des activités collaboratives et ludiques qui mêlent expérience concrète de la délibération démocratique et simulation d'élection.
- [InitiaDROIT](#) propose des interventions d'avocats bénévoles dans les classes de collège et de lycée ; l'objectif est de sensibiliser les élèves à l'importance du droit dans les relations sociales et à leur statut de citoyen.
- « [13-18 : Ado et citoyen](#) » est une exposition numérique du ministère de la Justice destinée à développer la culture juridique.

Éducation à la défense et éducation à la citoyenneté

L'éducation à la défense relève pour partie des enseignements, notamment en EMC, mais se déploie également au travers d'actions éducatives. Elle contribue ainsi à l'éducation à la citoyenneté, notamment parce qu'elle est vectrice des valeurs de la République, mais aussi parce qu'elle participe à la transmission d'une culture institutionnelle auprès des élèves.

Une [page éducol](#) présente des actions éducatives et pédagogiques qui peuvent nourrir les projets d'éducation à la citoyenneté : rallyes citoyens, Journées sport armée-jeunesse, visites et participations au cérémonial militaire, etc.

Éducation aux médias et à l'information

Dispositifs et temps forts nationaux

La Semaine de la presse et des médias dans l'École

Niveaux à privilégier : tous les niveaux du cycle 4.

Qui pour mettre en œuvre ? Tous les professeurs.

Indication horaire : 2 heures.

Présentation du projet en quelques lignes

Événement phare de l'EMI avec plus de 4,7 millions d'élèves bénéficiaires, la Semaine de la presse et des médias dans l'École (SPME) est organisée chaque année par le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI). Elle offre aux élèves, de la maternelle au lycée, l'opportunité de découvrir l'univers de la presse, des médias et du numérique dans toute leur diversité, grâce à l'engagement des partenaires médias, associatifs et institutionnels et à la mobilisation des équipes pédagogiques.

Lien éducol : <https://eduscol.education.fr/3484/semaine-de-la-presse-et-des-medias>

Compétences développées et évaluées

- Comprendre comment se fabrique une information et apprendre à identifier une source fiable
- Connaître et décrypter l'univers des médias à travers la découverte de métiers
- Développer le goût pour l'actualité et l'usage autonome des médias

Créer un média scolaire

Niveaux à privilégier : tous les niveaux du cycle 4.

Qui pour mettre en œuvre ? Tous les professeurs, en coopération avec le professeur documentaliste.

Indication horaire : à définir localement, en privilégiant la régularité durant l'année scolaire.

Présentation du projet en quelques lignes

Pour produire un média scolaire (webradio, webtv, journal papier ou en ligne), les élèves s'impliquent dans un projet collectif leur permettant de s'exprimer sur l'actualité et les sujets (sociétaux, culturels ou autres) qui leur tiennent à cœur. Ils font des choix éditoriaux (angle d'un sujet, hiérarchisation de l'information, composition de la une d'un média), expérimentent une variété de pratiques (écrites et orales) et une diversité de genres journalistiques (brève, reportage, compte rendu, interview, enquête, billet, éditorial). L'existence d'un média scolaire contribue par ailleurs au dynamisme de la vie de l'établissement, en favorisant le dialogue entre tous les acteurs (élèves, personnels éducatifs voire partenaires médiatiques).

Liens : <https://www.clemi.fr/medias-scolaires/creer-un-media-scolaire/creer-publier-un-journal-scolaire> et <https://www.clemi.fr/medias-scolaires/creer-un-media-scolaire/vademecum-webradio>

Compétences développées et évaluées

- Apprendre à rechercher des informations fiables et exercer son esprit critique
- Produire et diffuser une information fiable, claire, argumentée et qui maintienne l'attention du public
- Expérimenter la responsabilité éditoriale et appréhender ainsi la liberté d'expression et ses limites
- Prendre en compte des opinions différentes et apprendre à débattre
- Être reconnu dans sa capacité d'initiative, sa prise de responsabilité et sa créativité

- Entretenir des rapports différents avec ses pairs et avec les enseignants qui animent le projet
- Développer sa curiosité, sa créativité
- Avoir une démarche réflexive sur ses propres productions

Points d'attention et de vigilance

Éditer de manière responsable :

- dans le respect du droit d'auteur et du droit à l'image des personnes (publier avec l'accord des titulaires de ces droits) ;
- dans le respect de la vie privée et de la dignité des personnes sans diffamer, injurier ou causer un trouble à l'ordre public ;
- sans faire de prosélytisme politique, religieux ou commercial.

Concours

Participer à un concours national en EMI

Niveaux à privilégier : tous les niveaux du cycle 4.

Qui pour mettre en œuvre ? Tous les professeurs, en coopération avec le professeur documentaliste.

Indication horaire : variable.

Présentation du projet en quelques lignes

Les concours nationaux en EMI récompensent toutes les productions médiatiques scolaires : journaux imprimés ou en ligne, radios/podcasts, vidéos/webTV, reportages photo, articles. Ils tiennent notamment compte des qualités rédactionnelles et éditoriales, des qualités de réalisation, de l'originalité et du respect des règles légales. Ces concours encouragent l'expression des élèves et le développement de médias scolaires. Le CLEMI organise les concours de médias scolaires Médiatiks et le concours Zéro Cliché pour l'égalité filles-garçons. Autres exemples : le concours Europorters permet de réaliser un reportage sur une action de l'Union européenne ; le concours « Une fois, une voix » est un concours de podcast documentaire sur un thème commun.

Liens : <https://www.clemi.fr/actions-educatives/concours> , <https://europorters.fr/> et <https://www.unefoisunevoix.com/>

Compétences développées et évaluées

- Favoriser l'expression des élèves
- Appréhender la liberté d'expression et ses limites

Points d'attention et de vigilance identiques à ceux de la fiche précédente.

Ressources et dispositifs de partenaires

Rencontrer un professionnel des médias et de l'information

Niveaux à privilégier : tous les niveaux du cycle 4.

Qui pour mettre en œuvre ? Tous les professeurs, en coopération avec le professeur documentaliste.

Indication horaire : 2 heures.

Présentation du projet en quelques lignes

Intervention d'un journaliste, d'un dessinateur, d'un photoreporter, d'une association EMI voire de métiers moins connus (rédacteur en chef, iconographe, kiosquier) en présentiel voire en visioconférence. En amont, les élèves font des recherches sur le métier et le parcours de l'intervenant, sur le média dans lequel il travaille et/ou sur un sujet d'actualité pour échanger avec l'intervenant sur les différents traitements d'une même information. L'intervenant présente la fabrique de l'information à travers diverses sources et ses propres productions, et si possible en amenant du matériel (enregistreur, gilet presse, etc.). Il témoigne aussi à travers ses émotions et ses doutes. Avec l'enseignant, il peut mettre les élèves en situation (comparaison de sources, choix éditoriaux pour la une d'un journal, reportage, rédaction d'un article argumenté, conduite d'une interview, mise en voix, etc.). En aval, les élèves rendent compte de cette rencontre à travers une publication (blog, média scolaire, etc.).

Lien éducol : <https://eduscol.education.fr/2693/pistes-d-actions-pour-la-semaine-de-la-presse-et-des-medias-dans-l-ecole>

Compétences développées et évaluées

- Analyser et contextualiser une information, en évaluer la fiabilité et consolider ainsi l'esprit critique
- Comprendre des choix éditoriaux et la hiérarchisation de l'information
- Appréhender la liberté d'expression (notamment celle de la presse) et ses limites, le rôle et la responsabilité des médias en démocratie, notamment à travers les représentations médiatiques
- Aborder l'univers des médias, ses métiers, son économie et ses mutations, dans les domaines de l'écrit, de l'oral et de l'image, de la production et de la diffusion des contenus physiques et numériques
- Développer le goût pour l'actualité et l'usage autonome des médias
- Favoriser l'expression des élèves
- Points d'attention et de vigilance/conseils
- Les échanges pouvant porter sur l'actualité, s'assurer que le contenu de l'intervention respectera le principe de neutralité.

Trouver un intervenant reconnu par l'Éducation nationale : par exemple, contacter le CLEMI de son académie, consulter la cartographie des partenaires sur ADAGE, consulter la liste des associations agréées ou soutenues par le ministère en charge de l'éducation et des partenaires de la Semaine de la presse et des médias dans l'École (par exemple l'APEM, Cartooning for Peace, Entre les lignes, Fake Off, Génération numérique, Dessinez, Créez, Liberté, Jets d'encre, etc.). Le domaine « Média et information » est éligible à la part collective du pass Culture pour financer une intervention.

Éducation au développement durable

Pour [Agir en faveur de la transition écologique dans les écoles, collèges et lycées](#), le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a publié un guide en juin 2023 qui permet d'aider la communauté éducative et les éco-délégués des établissements à mener des actions en matière de développement durable. Il propose des repères, des pistes d'action, des exemples de projets pédagogiques et est organisé en sept grandes thématiques : alimentation, biodiversité, déchets, eau, énergie, mobilités et numérique.

Dispositifs nationaux et temps forts

- [Aires éducatives](#) : ce dispositif permet à des élèves de gérer de manière participative une portion de littoral, zone humide, forêt, rivière, ou parc urbain, etc. accompagnés par leur enseignant et un ou plusieurs partenaires extérieurs (association, collectivité, scientifique). Le dispositif est porté conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'Office français de la biodiversité.
- Un jeune/ un arbre : ce dispositif permet à des élèves de participer à une action de plantation d'arbres en forêt domaniale ou privée, dans des haies en milieu agricole ou en ville. L'expérience s'inscrit dans un projet pédagogique qui permet de mieux comprendre le rôle de la forêt, les enjeux de sa gestion ou encore ceux du développement des haies et de l'agroforesterie.
- [L'appel des pôles](#) : l'objectif de l'action est de faire travailler des élèves des collèges et lycées sur des problématiques spécifiques aux zones polaires avec l'intervention de chercheurs ou d'experts des thématiques choisies.
- [Semaine européenne du développement durable](#) : organisée en septembre, elle permet de valoriser les initiatives et projets scolaires promouvant le développement durable.

Concours

- [Prix de l'action écodéléguée de l'année](#) : organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ce prix a pour objectif de faire connaître, encourager et valoriser les actions des éco-délégués.
- [ACTEE CUBE.S](#) : concours pour la réduction des consommations énergétiques dans les établissements scolaires.
- [Prix de l'Éducation pour le Climat](#) : le concours s'adresse aux classes de collège et de lycée qui réalisent un projet autour des enjeux du climat, de la météorologie, de l'environnement, de la biodiversité, de l'eau ou de l'énergie.
- [Réinventer le monde](#) : initié par l'Agence française de développement (AFD), ce concours de podcasts invite les collégiens et les lycéens à raconter les Objectifs de développement durable, en s'inspirant de leur vécu ou de l'histoire d'habitants du monde.

Ressources et dispositifs de partenaires

- [Vigie-Nature École](#) : le programme de sciences participatives Vigie-Nature École proposé par le Muséum national d'histoire naturelle et ses partenaires permet à des élèves des écoles, collèges et lycées de découvrir et suivre la biodiversité commune en suivant un protocole et en partageant les données collectées avec des chercheurs.

- [Fondation Tara Océan](#) propose des opérations pédagogiques et des ressources pour traiter les enjeux de l'Océan (Plastique à la Loupe, Graine de Reporter Scientifique, Écho d'échelles, etc.).
- [Office for Climate Education](#) (OCE) met à disposition des enseignants des résumés des rapports du GIEC et des guides pédagogiques sur les questions liées au changement climatique.
- L'Agence française de développement propose un kit pour l'organisation d'une [simulation de négociation climatique](#).

